

Date de dépôt : 26 mai 2010

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de à l'interpellation urgente écrite
de M. Eric Stauffer : Genève-Plage : le Conseil d'Etat a-t-il choisi
de manière objective ? (question 2)

Mesdames et
Messieurs les Députés,

En date du 7 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

On peut reprocher au Conseil d'Etat son silence, ses cachotteries et ses procédures peu transparentes dans le dossier Genève-Plage. Ainsi, les médias se sont fait l'écho de cette situation plutôt étonnante, où l'avenir d'un lieu important est traité avec une légèreté incroyable.

La société Swiss Development Group qui a, à son actif, la création de résidences haut de gamme à l'Hôtel-du-Parc du Mont-Pèlerin (VD) et d'autres réalisations prestigieuses, défend un projet qui mériterait d'être au minimum étudié. Il s'agit d'une construction plate sur deux étages, d'un montant de 147 millions, avec un hôtel trois étoiles, un spa, des commerces, etc., le tout créant environ 930 emplois dont 500 permanents. Il va sans dire que l'actuelle Genève-Plage continuerait son activité et bénéficierait de cet espace. Ajoutons encore que l'édifice sera construit à 80% en bois et qu'il sera de haute qualité écologique.

Il est incompréhensible qu'un pareil projet n'ait pas été étudié par le Conseil d'Etat qui a déjà choisi un projet concurrent sans avoir fait d'évaluation sérieuse de celui de Swiss Development Group, société située à Genève, qui est baptisé « ma plage ».

En lisant GHI du 7 avril 2010, on découvre que l'Etat de Genève a discrètement fait son choix, et là... on tombe à la renverse : « Le projet de David Amsler (réd : député libéral et ingénieur) prévoit de construire puis de louer, voire vendre, la structure au plus offrant. Le droit d'entrée annuel se situera autour de 1500 francs pour l'accès à la piscine, au sauna, au jacuzzi et au hammam. » C'est ce que déclare à l'hebdomadaire le président de la société Swiss Development Group, Illiyas Khrapunov, d'origine kasakh qui a entamé sa naturalisation et se sent Genevois de coeur. M. Khrapunov devrait avoir autant de droit que M. Amsler, député libéral. Ce qui n'est pas le cas. L'un peut être entendu par le Conseil d'Etat, l'autre pas. L'un obtient toutes les facilités, l'autre toutes les difficultés. Un véritable démocrate ne peut qu'être choqué par la façon dont l'affaire Genève-Plage a été gérée par le Gouvernement.

Les Vaudois et les Valaisans se sont montrés plus intelligents. Le plus grave, c'est la manière dont le choix a été opéré par le Conseil d'Etat, qui a refusé l'écoute, l'audace et tout simplement l'intelligence. On s'est résigné à un projet médiocre, avec un profit limité, tout ceci réalisé dans un petit milieu très restreint, pour défendre des intérêts très égoïstes.

Genève-Plage est un emplacement fabuleux qui peut être mis en valeur, créer de l'emploi et offrir un espace populaire. Quand le GHI écrit dans son éditorial « le gouvernement, imbécillifié, reste coi », le Conseil d'Etat, traité d'imbécile, refuse de répondre. Ce silence ressemble à un aveu !

Pour des questions de formalisme nous sommes contraints, afin d'obtenir réponse à plusieurs questions portant sur le même sujet, de déposer une IUE par question, et nous nous en excusons.

Ma question est la suivante :

Genève-Plage : le Conseil d'Etat est-il objectif dans l'attribution du droit de superficie ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Un accord de principe a été accordé pour l'octroi d'un droit de superficie, et une requête en autorisation de construire a été déposée et publiée dans la FAO du 22 novembre 2006. Il en résulte que, à ce jour, il n'y a pas eu d'attribution formelle d'un droit de superficie concernant ce site.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP